Accueil d'Afghans en France : « Le fait d'avoir été membre des Talibans ne constitue pas forcément une menace », selon le journal Le Monde

25/08/2021 à 21h50



Cinq personnes évacuées de Kaboul font l'objet, depuis samedi, d'une mesure de contrôle administratif et de surveillance. L'une d'elles a été placée en garde à vue pour ne pas avoir respecté son assignation à résidence. Les talibans n'ont cependant pas vocation au djihad international.

La prise en charge, par la France, d'Afghans fuyant le régime taliban arrivé au pouvoir par la force, le 15 août, a fait naître des craintes, dans le débat public français, sur d'éventuelles infiltrations de terroristes sur le territoire. Le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, a indiqué, mardi 24 août, que cinq personnes faisaient, depuis samedi, l'objet d'une mesure individuelle de contrôle administratif et de surveillance. L'une d'elles a été placée, mardi, en garde à vue pour ne pas avoir respecté son assignation à résidence. M. Attal a néanmoins ajouté que *« les liens »* de ces hommes avec les talibans restaient encore *« à définir »*.

(…) Ces mesures administratives, qui visent à *« prévenir la commission d'actes de terrorisme »,* ne sont, en aucun cas, la

preuve d’un engagement à commettre un acte terroriste.

(…) Le fait d’avoir été membre des talibans ne constitue pas forcément une menace pour la France.

(…) De même, les conditions d’adhésion au mouvement taliban n’ont pas nécessairement de motivation purement religieuse.

(…) Le Monde